

Règlement Jeu Concours

Société :

La société SAS Biomegis Laboratoire, société au capital de 129 000€ dont le siège social est situé CS 37621 BATIMENT INNOPARC A, 41 RUE DE LA DECOUVERTE, 31670 LABEGE, immatriculée au R.C.S. Toulouse sous le N°504 166 679, N° TVA FR01504166679 organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat « Quiz des animaux »** accessible sur son site internet biovetol.fr **du 16 au 22 mars 2026**.

Acceptation du jeu :

Préalablement à toute participation à ce jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité d'y participer, mais également du gain qu'il aurait pu éventuellement gagner. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité. Tout participant au Jeu Concours autorise SAS BIOMEGIS LABORATOIRE à utiliser ses données personnelles à des fins promotionnelles sur tout support de son choix. Les informations collectées (adresse e-mail) sont nécessaires à la gestion du jeu et à l'envoi des gains. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à l'adresse mail : contact@biovetol.fr

Conditions de participation :

La participation au jeu est ouverte du **16 mars 2026** à 0h01, heure de Paris, au **22 mars 2026**, 23h59, heure de Paris, heure des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de SAS Biomegis Laboratoire et/ou de ses prestataires techniques, faisant foi. Le Jeu est accessible 24h sur 24 depuis un ordinateur, un téléphone mobile ou une tablette, munis d'une connexion internet, sur le site internet de la société organisatrice, sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance. La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à Internet. Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité. La participation des mineurs au Jeu est soumise à une autorisation parentale. La Société organisatrice se réserve le droit de vérifier cette autorisation à tous les stades du Jeu.

Dotations :

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

5 bons d'achat de 10 € TTC,

10 bons d'achat de 5 € TTC,

Les bons sont valables une seule fois, pour une durée de 3 mois à compter de leur attribution, et uniquement sur le site Biovetol.

Les bons ne sont ni cumulables entre eux, ni échangeables, ni remboursable

Désignation des gagnants :

Un tirage au sort est effectué au hasard par le logiciel SPREAD en fonction des récompenses préalablement défini. Les gagnants sont informés à la fin de l'évènement. Leur bon d'achat leur est envoyé par e-mail à l'adresse renseignée lors de la participation. Toute adresse e-mail erronée ou incomplète entraînera la perte du gain.

Conditions du bon d'achat :

Le bon d'achat sera crédité d'un montant correspondant à la récompense. Il sera valable pendant 3 mois sur le site biovetol.fr pour un minimum d'achat de 39,90€. Bon utilisable une seule fois et ne peut donner lieu à un remboursement s'il n'est pas consommé en totalité. Ce bon d'achat ne sera pas cumulable avec les offres en cours. Le bon d'achat est strictement personnel et il ne peut être cédé à un tiers. En cas de cession, SAS Biomegis Laboratoire ne donnera aucun autre bon.

Responsabilités :

La société SAS Biomegis Laboratoire ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du site internet, d'interruption de service ou de tout autre problème technique indépendant de sa volonté.

En cas de suspicion de fraude ou de participation multiple d'une même personne, SAS Biomegis Laboratoire se réserve le droit d'annuler la participation concernée.

Litiges :

Le présent jeu est soumis au droit français.

Toute contestation relative à son interprétation ou à son exécution sera soumise aux tribunaux compétents du ressort du siège social du laboratoire Biomegis.

